



# Tutorat : une formation dédiée au secteur mobilité - mécanique

Langues - Pédagogie | Mobilité - Mécanique

Date

16 septembre 2022

L'IFAPME s'associe à Educam pour proposer une formation au tutorat dédiée au secteur de la mobilité, de la mécanique et de la carrosserie. Une formation de deux jours pour permettre aux patrons et (futurs) chefs d'équipe du secteur d'encadrer de la meilleure manière leurs apprenants.

## Tuto quoi ?

Le tutorat, c'est l'accompagnement d'un apprenant ou d'une apprenante en formation, par un professionnel en activité. Le tuteur, c'est le patron, ou un des collaborateurs de l'entreprise, qui accueille un jeune apprenant ou un stagiaire adulte dans le cadre d'une formation en alternance avec l'IFAPME. Il encadre l'apprenant au jour le jour et lui transmet progressivement ses compétences.

Grâce à cette formation gratuite, basée sur des situations rencontrées chaque jour sur le terrain, le tuteur disposera de conseils utiles et d'outils concrets à utiliser au quotidien avec son apprenant.

### Être tuteur / tutrice, c'est :

transmettre un savoir, un savoir-faire, un savoir-être et donner le goût du métier ;

suivre l'évolution de l'apprenant ou de l'apprenante tout au long de son parcours de formation, l'accompagner, l'évaluer, le ou la corriger ;  
l'intégrer au sein de l'équipe et de l'entreprise

### Une formation spécifique au secteur

Grâce à une collaboration entre l'IFAPME et Educam (<https://www.educam.be/fr>), le Centre de connaissance et de formation du secteur de l'automobile, cette formation se démarque de la formation au tutorat classique.

Cette formation s'adresse aux chefs / cheffes d'entreprises et collaborateurs / collaboratrices du **secteur de la mobilité et de la mécanique**. Des **outils, vidéos et supports spécifiques au secteur** seront utilisés pour coller au maximum à la réalité de ces métiers.

Il sera possible de suivre cette formation de deux jours à **Dinant en novembre**, ou à **Charleroi en décembre**. Elle est limitée aux membres des CP 112/149.02/149.04/142.01, cela afin de permettre des échanges uniquement liés aux expériences rencontrées dans ces métiers.

> [Découvrir cette formation \(https://www.ifapme.be/formations/formations-au-tutorat/tutorat-secteur-mobilite\)](https://www.ifapme.be/formations/formations-au-tutorat/tutorat-secteur-mobilite) <



## Un incitant financier

Suivre une formation au tutorat vous permet de recevoir une attestation de participation. Si vous formez un apprenant ou décidez de former un

---

apprenant, cette attestation peut vous donner accès à une prime, dans le cadre de l'incitatif financier entreprise de la Wallonie, qui s'élève à 750€.

Cette prime peut vous être accordée, pour autant que vous remplissiez les conditions suivantes :

Assurer une formation de minimum 270 jours à un apprenant de 1<sup>ère</sup> année sous contrat d'alternance (sont comptabilisées tant les journées en entreprise que les journées au cours).

L'apprenant en question doit réussir sa 1<sup>ère</sup> année de formation (ou niveau A).

La personne qui suit la formation au tutorat doit posséder 5 ans d'expérience dans le métier.

### **Intéressé-e par le Tutorat ?**

- > Découvrez nos services aux entreprises (<https://www.ifapme.be/entreprises>)
- > Tout savoir pour engager un apprenant (<https://www.ifapme.be/formons-ensemble>)
- > Découvrez nos autres formations au tutorat ([https://www.ifapme.be/catalogue?no-idx=1&formation\\_tid\[106\]=106](https://www.ifapme.be/catalogue?no-idx=1&formation_tid[106]=106))